

# RAPPORT D'ACTIVITE 2017

## Communauté de Communes Champagne Boischauts



## Communauté de Communes CHAMPAGNE BOISCHAUTS

Rapport établi dans le cadre de l'article L.5211.39 au CGCT

*Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

*Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale*

Communauté de Communes Champagne Boischauts

24, avenue de la République

36150 VATAN

## Table des matières

Compétences.....	4
Compétences obligatoires .....	4
Compétences optionnelles .....	5
Compétences facultatives .....	6
Organisation du bureau.....	7
Les délégués communautaires .....	7
Les commissions.....	9
Economique.....	9
Fiscalité finances.....	9
Bâtiments .....	10
Aménagement de l'espace .....	10
Voirie.....	10
Energie.....	11
Petite enfance .....	11
Tourisme culture.....	11
Habitat.....	12
Affaires sociales .....	12
Communication .....	12
Enfance.....	13
Environnement.....	13
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) .....	14
Commission d'appel d'offres.....	14
Représentants dans les syndicats et organismes extérieurs .....	15
SICTOM .....	15
RIP 36 : .....	15
Transports scolaires Région d'Issoudun : .....	16
Transports scolaires Région d'Ardentes.....	16
Office de tourisme : .....	16
CNAS : .....	16
Mission locale : .....	16
Conférence des financeurs : .....	16
Organigramme des services administratifs.....	17
Organisation des services .....	17
La direction générale .....	17
Les autres services.....	18

Service enfance : .....	18
Service petite enfance : .....	21
Service technique (ST) : .....	22
Service piscine : .....	23
Service lecture publique : .....	23
Fiscalité .....	23
Dotations .....	23
Attributions de compensation (AC) .....	24
Subventions attribuées .....	25
Tableau des effectifs au 31/12/2017 .....	25
Evènements majeurs traités par l'EPCI durant l'année 2017 .....	27
Acquisitions .....	27
Assurances .....	27
Acquisition de matériel .....	27
Communication .....	27
Contentieux .....	27
Contrat - Partenariat .....	28
Economie .....	28
Enfance .....	29
Environnement .....	29
Etudes .....	29
Fiscalité Finances .....	30
Locations : .....	31
Modification des services .....	31
Petite enfance .....	31
Réglementaire .....	31
Ressources humaines .....	32
Santé .....	32
Tourisme culture .....	32
Travaux .....	33
Urbanisme .....	33
Voirie .....	33

## Compétences

### Compétences obligatoires

11- Aménagement de l'espace ;

A- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

- Déploiement du haut débit et très haut débit sur le territoire :
  - Adhésion au syndicat mixte ouvert « réseau d'initiative publique 36 (RIP36) »
  - Mise en place d'actions ne relevant pas des compétences du RIP36.

B- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

C- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

D- Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

12- Développement économique ;

A- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ;

(Mise en place d'une politique d'aide à l'installation des entreprises, par conventionnement avec le chef de file de la compétence économique. Attribution d'aides à l'immobilier d'entreprise. Soutien aux associations permettant le développement économique du territoire de l'EPCI.)

B- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

C- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Les actions suivantes sont d'intérêt communautaire

- Observation des dynamiques commerciales et élaboration des chartes et schémas
- Gestion des implantations commerciales d'intérêt communautaire en et hors centralité
- Animation et la promotion commerciales
- Etudes concernant la revitalisation des centralités
- Aide à la rénovation des commerces (type ORAC)
- Soutien aux associations de commerçants
- Acquisition des friches et locaux vacants
- Signalétique commerciale
- Création ou maintien, en remplacement ou en complément des communes, du dernier commerce par type d'activité en cas de carence d'initiative privée comme défini à l'article L2251-3 du CGCT.
- Aide à la création ou au maintien du dernier commerce par type d'activité en cas de carence d'initiative privée comme défini à l'article L2251-3 du CGCT.

D- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

13- Gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation (GEMAPI) ;

14- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

15- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

### Compétences optionnelles

21- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Aménagement et gestion du site des sources de la Théols situé sur les communes d'Ambrault et de Bommiers.

22- Politique du logement et du cadre de vie ;

La Communauté de Communes exerce toutes compétences relatives au logement et au cadre de vie dans les domaines suivants :

Elaboration, gestion et suivi d'un Programme local de l'habitat permettant, de définir les priorités en matière d'habitat et d'accompagner les politiques de l'Etat.

Aménagement, gestion et entretien des logements intercommunaux existants (n'ayant pas fait l'objet d'un conventionnement).

- Deux logements situés aux 10 et 10bis grande rue à Bommiers

- Deux logements situés aux 16 et 18 rue du Château à Sainte-Fauste

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Aménagement, gestion et entretien des logements sociaux communautaires existants.

- Trois logements situés aux 1, 1 bis, 1 ter, rue du portail à Saint-Valentin.

Opérations d'habitat groupé pour les personnes âgées : structures d'accueil du type MARPA, EHPAD.

Création, Gestion et entretien de structures en vue d'aménager des logements dans le cadre « d'accueil familial regroupé » pour personnes âgées ou handicapées.

22° bis En matière de politique de la ville :

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;

Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

23- Création, aménagement et entretien de la voirie ;

L'ensemble de la voirie communale revêtue, recensée dans les tableaux de voiries joints aux présents statuts, est d'intérêt communautaire. Un règlement de voirie fixe les modalités d'intervention de l'EPCI.

24- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants : Bibliothèque de Vatan, Médiathèque de Saint Valentin

Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs suivants : Piscine de VATAN, pataugeoire de Vatan, Gymnase de VATAN et d'AMBRAULT, Dojo de VATAN et de Neuvy-Pailloux, Courts de tennis de Vatan, Terrain de Foot de Saint Valentin

Sont d'intérêt communautaire, l'ensemble des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire présent ou à venir.

Tout nouvel équipement culturel, sportif, préélémentaire et élémentaire sera d'intérêt communautaire. La notion d'intérêt communautaire sur les nouveaux équipements sportifs devra répondre à deux critères, être à destination des utilisateurs des services de la collectivité (école, accueils, etc..) et être utilisés par des associations sportives composées de licenciés.

Les terrains multisports, les aires de jeux situées hors équipements communautaires, les « city stade », les parcours sportifs, etc... ne sont pas d'intérêt communautaire.

#### 25- Action sociale d'intérêt communautaire ;

Soutien aux associations ayant une action en direction des personnes âgées

Soutien et promotion à l'accès des usagers de l'ensemble de la communauté aux activités sportives et culturelles dans le champ de la prévention et de l'action sociale.

### Compétences facultatives

#### 31- Périscolaire ;

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires.

#### 32- Extrascolaire ;

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements extrascolaires, à l'exception des équipements présents sur la commune de Neuvy-Pailloux.

#### 33- Emploi et insertion professionnelle ;

Adhésion à la mission locale et soutien des actions mises en œuvre de cette structure.  
Adhésion et soutien aux associations d'insertion compétentes sur le territoire de l'EPCI

#### 34- Petite enfance ;

Création, entretien et gestion des structures d'accueil du jeune enfant et des relais d'assistantes maternelles.

#### 35- Transport scolaire ;

Organisation en qualité d'organisateur secondaire des transports scolaires dans les termes prévus avec la collectivité chef de file de la compétence.

36- Aménagement, entretien et exploitation de l'aérodrome civil de FAY ;

Equipement d'intérêt régional ou local ayant appartenu à l'Etat, transféré à la Communauté de Communes en application de l'article 21 de la Loi du 13/08/2004 et de l'article 21 de la Loi du 07/08/2015.

37- Santé ;

La Construction, l'aménagement, l'entretien et gestion des équipements immobiliers en lien avec les professionnels de la santé (exemple : MSP, maison de santé, centre de santé et cabinet individuel).

Soutien à l'installation et au maintien de professionnels de la santé.

## Organisation du bureau

Le Président : Pierre ROUSSEAU

Les Vice-Présidents :

Mme Clarisse PEPION : 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en charge de l'économie

M. Serge BOUQUIN : en charge de la fiscalité et des finances

M. Olivier PIERREL : en charge des bâtiments

M. Yves PREVOT : en charge de l'aménagement de l'espace

M. Guy NUGIER : en charge de la voirie

M. Guy RIOLET : en charge de l'énergie

M. Jacques FONBAUSTIER : en charge de la petite enfance

M. Michel CHEVALLET : en charge du tourisme et de la culture

M. Bernard ALLOUIS : en charge de l'habitat

M. Daniel THENOT: en charge des affaires sociales

M. Jean-Marc BRUNAUD : en charge de la communication

Mme. Magali BOURSIER : en charge de l'enfance

M. Eric VAN REMOORTERE : en charge de l'environnement depuis le 19/10/2017 en remplacement de M. TRICARD décédé.

## Les délégués communautaires

AIZE	Monsieur	CHEVALLET	Michel
AMBRAULT	Monsieur	AUJARD	Etienne
AMBRAULT	Monsieur	FONBAUSTIER	Jacques
AMBRAULT	Madame	LAINÉZ	Sylvie
AMBRAULT	Monsieur	CONTENT	Jean François

BOMMIERS	Monsieur	ALLOUIS	Bernard
BRIVES	Madame	BARREAU	Annie
BUXEUIL	Monsieur	THENOT	Daniel
CHAMPENOISE (LA)	Monsieur	FAVREAU	Christian
CHAPELLE (LA)	Monsieur	GAUTHIER	René
CHOUDAY	Madame	BRANCHEREAU	Carole
CONDE	Monsieur	DIARD	Jean Paul
FONTENAY	Madame	GAULTIER	Elisabeth
GIROUX	Madame	SAUGET	Nicole
GUILLY	Madame	DELAGE	Nadine
LINIEZ	Monsieur	MADROLLES	François
LIZERAY	Monsieur	BRULET	Jacques
LUCAY LE LIBRE	Monsieur	PION	Luc
MENETREOLS SOUS VATAN	Monsieur	PION	Gérard
MEUNET PLANCHES	Monsieur	THOMAS	Laurent
MEUNET SUR VATAN	Monsieur	PIERREL	Olivier
NEUVY PAILLOUX	Monsieur	AUBOUET	Jacky
NEUVY PAILLOUX	Madame	GONIN	Cécilia
NEUVY PAILLOUX	Madame	LEROY	Marie Christine
NEUVY PAILLOUX	Monsieur	NUGIER	Guy
NEUVY PAILLOUX	Monsieur	NUGIER	Thierry
NEUVY PAILLOUX	Madame	RIPOTEAU	Véronique
PRUNIERS	Monsieur	BOUQUIN	Serge
PRUNIERS	Madame	LEBOIS	Joceline
REBOURSIN	Monsieur	VAN REMOORTERE	Eric
SAINT AOUSTRILLE	Monsieur	CHAUVEAU	Thierry
SAINT AUBIN	Monsieur	NORMANT	René
SAINT FLORENTIN	Monsieur	COMPAIN	Yannick
SAINT FLORENTIN	Monsieur	RENAUDAT	Fabrice
SAINT PIERRE DE JARDS	Monsieur	RIOLET	Guy
SAINT VALENTIN	Monsieur	ROUSSEAU	Pierre
SAINTE FAUSTE	Monsieur	BRUNAUD	Jean Marc
THIZAY	Monsieur	BREGEON	Roland
VATAN	Madame	BOURSIER	Magali
VATAN	Monsieur	CHABENAT	Jean Michel
VATAN	Monsieur	GOMET	Alain
VATAN	Monsieur	HUIDO	Etienne



VATAN	Madame	JEUDON	Jocelyne
VATAN	Madame	PEPION	Clarisse
VATAN	Madame	PONROY	Marie Agnès
VATAN	Monsieur	PUARD	Philippe
VATAN	Monsieur	RIOULT	Thierry
VOUILLON	Monsieur	PREVOT	Yves

## Les commissions

### Economique

Madame	Clarisse PEPION	VATAN
Monsieur	Yves BABAULT	BRIVES
Monsieur	Matthieu PINSON	FONTENAY
Monsieur	François MADROLLES	LINIEZ
Monsieur	Éric VAN REMOORTERE	REBOURSIN
Monsieur	Luc PION	LUCAY LE LIBRE
Monsieur	Jean-Marc BRUNAUD	SAINTE-FAUSTE
Monsieur	Nicolas DEVINEAU	SAINT-FLORENTIN
Monsieur	Étienne HUIDO	VATAN
Monsieur	Xavier DUMONTET	MEUNET PLANCHES
Monsieur	Yann DUBOIS DE LA SABLONIERE	CHOUDAY
Monsieur	Antoine ROUSSEAU	SAINT VALENTIN
Monsieur	Jérôme SOULARD	MEUNET SUR VATAN
Monsieur	Guy NUGIER	NEUVY-PAILLOUX

### Fiscalité finances

Monsieur	Serge BOUQUIN	PRUNIERS
Monsieur	Annie BARREAU	BRIVES
Monsieur	Daniel THÉNOT	BUXEUIL
Madame	Elisabeth GAULTIER	FONTENAY
Monsieur	Christian MARTINACHE	LA CHAMPENOISE
Monsieur	François MADROLLES	LINIEZ
Monsieur	Éric VAN REMOORTERE	REBOURSIN
Madame	Elisabeth de SAINT POL	SAINTE-FAUSTE
Monsieur	Roland BRÉGEON	THIZAY
Monsieur	Thierry RIOULT	VATAN
Monsieur	Yann DUBOIS DE LA SABLONIERE	CHOUDAY
Monsieur	Matthieu JEANNEAU	SAINT VALENTIN
Monsieur	Patrick HUBERT	MEUNET SUR VATAN
Monsieur	Guy NUGIER	NEUVY-PAILLOUX

## Bâtiments

Monsieur	Olivier PIERREL	MEUNET SUR VATAN
Monsieur	Michel CHEVALLET	AIZE
Monsieur	Jean-François CONTENT	AMBRAULT
Monsieur	Bernard ALLOUIS	BOMMIERS
Monsieur	Dominique LAPOUMEROLIE	BUXEUIL
Monsieur	Francis LABLANCHE	FONTENAY
Monsieur	Alain BARACHET	MENETREOLS SOUS VATAN
Monsieur	Laurent THOMAS	MEUNET-PLANCHES
Monsieur	Guy RIOLET	SAINT PIERRE DE JARDS
Monsieur	Laurent TIBAUT	SAINTE-FAUSTE
Monsieur	Nicolas DEVINEAU	SAINT FLORENTIN
Monsieur	Philippe PUARD	VATAN
Monsieur	Jean-Marie LENFANT	GUILLY
Monsieur	Colette SEGUINOT	SAINT VALENTIN
Monsieur	Philippe PERCHAUD	NEUVY-PAILLOUX

## Aménagement de l'espace

Monsieur	Yves PREVOT	VOUILLON
Monsieur	Bernard ALLOUIS	BOMMIERS
Monsieur	Hubert CHAUVEAU	FONTENAY
Madame	Marie-Christine LEROY	NEUVY-PAILLOUX
Monsieur	Eric VAN REMOORTERE	REBOURSIN
Monsieur	Roland BREGEON	THIZAY
Monsieur	Bernard DEMARET	VATAN
Monsieur	Olivier BODIN	MEUNET SUR VATAN
Madame	Farida BELABACI	BUXEUIL
Madame	Monique ERNEWEIN	GUILLY
Madame	Marie-France MONCHAUSSET	LA CHAMPENOISE
Monsieur	Bernard COMTE	AIZE
Madame	Jocelyne JEUDON	VATAN

## Voirie

Monsieur	Guy NUGIER	NEUVY-PAILLOUX
Monsieur	Jean-Pierre JOLLY	AIZE
Madame	Elisabeth COMPAIN	BUXEUIL
Madame	Carole BRANCHEREAU	CHOUDAY
Monsieur	Jean-Paul DIARD	CONDE
Monsieur	Francis LABLANCHE	FONTENAY
Monsieur	Jacques BRULET	LIZERAY
Monsieur	Jacky AUBOUET	NEUVY-PAILLOUX
Monsieur	Serge BOUQUIN	PRUNIER
Monsieur	René NORMANT	SAINT AUBIN
Monsieur	Fabrice RENAUDAT	SAINT FLORENTIN

Monsieur	Didier LE JOSSEC	THIZAY
Monsieur	Frederic NAUDET	GUILLY
Monsieur	Eric AUBARD	VATAN
Monsieur	Olivier PIERREL	MEUNET SUR VATAN
Monsieur	Jean Claude ETIENNE	LINIEZ

### Energie

Monsieur	Guy RIOLET	SAINT PIERRE DE JARDS
Monsieur	Philippe THIRION	AMBRAULT
Monsieur	Bernard ALLOUIS	BOMMIERS
Monsieur	Christian LAFOND	CONDE
Monsieur	Matthieu PINSON	FONTENAY
Monsieur	Gerard PION	MENETREOLS SOUS VATAN
Monsieur	Sylvain SUREAU	SAINT AOUSTRILLE
Monsieur	Jérôme GUILLEMAIN	SAINTE FAUSTE
Monsieur	Yves PREVOT	VOUILLON
Monsieur	Hervé LE BIHAN	CHOUDAY
Monsieur	Olivier BODIN	MEUNET SUR VATAN
Madame	Armelle MALLET	NEUVY-PAILLOUX
Monsieur	Alain GOMET	VATAN

### Petite enfance

Monsieur	Jacques FONBAUSTIER	AMBRAULT
Madame	Sylvie LAINEZ	AMBRAULT
Madame	Patricia DUFOUR	FONTENAY
Madame	Nicole SAUGET	GIROUX
Madame	Véronique RIPOTEAU	NEUVY-PAILLOUX
Madame	Joceline LEBOIS	PRUNIER
Madame	Nicole GOURQ AUGÉ	SAINTE FAUSTE
Monsieur	Yanick COMPAIN	SAINT FLORENTIN
Madame	Jocelyne MARIEN	AIZE
Monsieur	Jean-Philippe JARRAUD	BOMMIERS
Monsieur	Matthieu JEANNEAU	SAINT VALENTIN
Madame	Michelle RICAUD	MEUNET SUR VATAN
Madame	Marie France MONCHAUSSET	LA CHAMPENOISE

### Tourisme culture

Monsieur	Michel CHEVALLET	AIZE
Madame	Jocelyne MARIEN	AIZE
Monsieur	Jacques FONBAUSTIER	AMBRAULT
Madame	Patricia MENESSION	BRIVES
Madame	Carole BRANCHEREAU	CHOUDAY
Monsieur	Hubert CHAUVEAU	FONTENAY
Monsieur	Lionel GUIBLIN	PRUNIER

Madame	Yvonne BRULE	SAINT-FLORENTIN
Monsieur	Thierry RIOULT	VATAN
Madame	Renée OUGIER	MEUNET-PLANCHES
Madame	Christelle LORET	BOMMIERS
Monsieur	Nathalie PERREAU	SAINT-VALENTIN
Monsieur	Daniel POURCHASSE	LINIEZ
Madame	Francine TISSERANT	NEUVY-PAILLOUX

### Habitat

Monsieur	Bernard ALLOUIS	BOMMIERS
Monsieur	Jean François CONTENT	AMBRAULT
Monsieur	Emmanuel FRANCIERE	AMBRAULT
Monsieur	Francis LABLANCHE	FONTENAY
Madame	Nadine DELAGE	GUILLY
Monsieur	Guy RIOLET	SAINT PIERRE DE JARDS
Madame	Elisabeth de SAINT POL	SAINTE FAUSTE
Monsieur	Yves PREVOT	VOUILLON
Madame	Lorette BECHU	MEUNET SUR VATAN
Madame	Marie-Agnès PONROY	VATAN
Monsieur	Stéphane VANAULT	NEUVY-PAILLOUX
Madame	Nicole SAUGET	GIROUX

### Affaires sociales

Monsieur	Daniel THENOT	BUXEUIL
Madame	Agnès GREY	BUXEUIL
Madame	Christelle BRET	CONDE
Madame	Patricia DUFOUR	FONTENAY
Madame	Renée OUGIER	MEUNET-PLANCHES
Madame	Françoise LUNEAU	SAINT-FLORENTIN
Madame	Yvonne BRULE	SAINT FLORENTIN
Madame	Jocelyne JEUDON	VATAN
Madame	Marie-Agnès PONROY	VATAN
Monsieur	Jean-Michel CHABENAT	VATAN
Madame	Pierrette CHARLTON	VOUILLON
Madame	Maryse HERVET	GUILLY
Monsieur	Jeannine THENOT	LINIEZ
Madame	Françoise VINATIER	NEUVY-PAILLOUX

### Communication

Monsieur	Jean-Marc BRUNAUD	SAINTE FAUSTE
Monsieur	Christian LAFOND	CONDE
Monsieur	Hubert CHAUVEAU	FONTENAY
Monsieur	Christian MARTINACHE	LA CHAMPENOISE
Monsieur	Etienne HUIDO	VATAN

Monsieur	Bernard DEMARET	VATAN
Monsieur	Thierry RIOULT	VATAN
Monsieur	Gilles LEDOUX	BOMMIERS
Monsieur	Nadia AUDEBERT	BOMMIERS
Monsieur	Arnaud CHAMPALONE	SAINT VALENTIN
Monsieur	Stéphane VANAULT	NEUVY-PAILLOUX

### Enfance

Madame	Magali BOURSIER	VATAN
Madame	Jocelyne MARIEN	AIZE
Madame	Sylvie LAINEZ	AMBRAULT
Madame	Christelle BRET	CONDE
Madame	Patricia DUFOUR	FONTENAY
Monsieur	Nicole SAUGET	GIROUX
Monsieur	Christian FAVREAU	LA CHAMPENOISE
Monsieur	Guy NUGIER	NEUVY-PAILLOUX
Monsieur	Lionel GUIBLIN	PRUNIER
Madame	Sandrine MARAIS	SAINTE-FAUSTE
Monsieur	Cyrille ETIENNE	SAINT-FLORENTIN
Monsieur	Alain GOMET	VATAN
Monsieur	Matthieu JEANNEAU	SAINT VALENTIN
Madame	Marie-Christine FEVE	MEUNET SUR VATAN
Madame	Sandrine PETIT	LINIEZ
Madame	Joceline LEBOIS	PRUNIER

### Environnement

Monsieur	Eric VAN REMOORTERE	REBOURSIN
Monsieur	Bruno MALOU	BRIVES
Monsieur	Hervé LE BIHAN	CHOUDAY
Monsieur	Thierry LAUNAY	CONDE
Monsieur	Francis CHAUFFETEAU	FONTENAY
Madame	Isabelle LHERAULT	GUILLY
Monsieur	Christophe MAURICEAU	LINIEZ
Madame	Lorette BECHU	MEUNET SUR VATAN
Monsieur	Laurent THOMAS	MEUNET-PLANCHES
Monsieur	Thierry NUGIER	NEUVY-PAILLOUX
Monsieur	Serge BOUQUIN	PRUNIER
Monsieur	Bernard DESTERNES	SAINT VALENTIN
Monsieur	Thierry CHAUVEAU	SAINT-AOUSTRILLE
Monsieur	Emmanuel GERBIER	SAINTE-FAUSTE
Madame	Agnès SIWIASZCZYK	SAINT-FLORENTIN

Monsieur	Phippe AUBRUN	THIZAY
Monsieur	Thierry RIOULT	VATAN
Monsieur	Jean-Philippe RENAUD	VOUILLON
Madame	Laurence DE GRESSOT	REBOURSIN
Monsieur	Yohann GRASON	AMBRAULT

#### Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur	BOUQUIN Serge	PRUNIERS
Monsieur	BREUGNON Pierre	AIZE
Monsieur	AUJARD Etienne	AMBRAULT
Monsieur	ALLOUIS Bernard	BOMMIERS
Madame	BARREAU Annie	BRIVES
Monsieur	THENOT Daniel	BUXEUIL
Madame	BRANCHEREAU Carole	CHOUDAY
Monsieur	DIARD Jean Paul	CONDE
Madame	GAULTIER Elisabeth	FONTENAY
Madame	SAUGET Nicole	GIROUX
Madame	DELAGE NADINE	GUILLY
Monsieur	FAVREAU Christian	LA CHAMPENOISE
Monsieur	TISSIER Alain	LINIEZ
Monsieur	BRULET Jacques	LIZERAY
Monsieur	QUANTIN Jean Philippe	LUCAY LE LIBRE
Monsieur	BARACHET Alain	MENETREOLS SOUS VATAN
Monsieur	HUBER Patrick	MEUNET SUR VATAN
Monsieur	THOMAS Laurent	MEUNET PLANCHES
Monsieur	NUGIER Guy	NEUVY PAILLOUX
Monsieur	VAN REMOORTERE Eric	REBOURSIN
Monsieur	ROUSSEAU Pierre	SAINT VALENTIN
Monsieur	BAILLY Gérard	SAINT AUBIN
Monsieur	BRUNAUD Jean Marc	SAINTE FAUSTE
Monsieur	COMPAIN Yannick	SAINT FLORENTIN
Monsieur	RABATE Nicolas	SAINT PIERRE DE JARDS
Monsieur	HUIDO Etienne	VATAN
Monsieur	RENAUD Jean Philippe	VOUILLON
Monsieur	METIVIER Frédéric	LA CHAPELLE SAINT LAURIAN
Monsieur	CHAUVEAU Thierry	SAINT AOUSTRILLE
Monsieur	BREGÉON Roland	THIZAY

#### Commission d'appel d'offres

Monsieur ROUSSEAU Pierre  
Monsieur ALLOUIS Bernard  
Monsieur NUGIER Guy  
Monsieur PREVOT Yves  
Monsieur PIERREL Olivier  
Monsieur RIOLET Guy

## Représentants dans les syndicats et organismes extérieurs

### SICTOM

ABRIOUX Sylvette	GAUTHIER René	PILLET Stéphane
ALLOUIS Bernard	GEORGES Patrick	PINSON Mathieu
AUBOUET Jacky	GONIN Nicole	PION Gérard
AUBRUN Philippe	GREY Agnès	QUANTIN Jean-Philippe
AUCHER Nathalie	HERVET Maryse	RABATE Nicolas
BABAULT Yves	HUBER Patrick	RAITERI Martial
BAILLY Gérard	HUIDO Etienne	RAMBERT Grégory
BARRAUD Béatrice	JACQUET Dominique	RENAUDAT Fabrice
BARREAU Annie	JARRAUD Jean-Philippe	RENAUDAT Hubert
BECHU Lorette	JOLESSÉ Roger	RIOULT Thierry
BORGET Sylvain	LABLANCHE Francis	ROBERT Didier
BOUQUIN Serge	LAMASSET Patrick	SAUGET Nicole
BRANSOL Eric	LAPOUMEROULIE Dominique	SLOWIKOWSKI Martine
BRULET Jacques	LAVENU Audrey	THENOT Daniel
BRUNAUD Jean-Marc	LE BIHAN Hervé	TIBAUT Laurent
CARROY Sylviane	LEBOURG Thierry	TIRLOREAU Christophe
CHARLOTON Pierrette	LEROY Marie-Christine	TISSIER Pascal
CHAUVEAU Hubert	LESTAGE Isabelle	VAN REMOORTERE Éric
CHAUVEAU Thierry	LEXTÉRIAT Didier	
CHEVALLET Michel	MARIEN Jocelyne	
COMTE Bernard	MAURICEAU Christophe	
DAUMAIN Jean-Marc	MAZZUCOTELLI Serge	
DESTERNES Bernard	MENESSIER Annie	
DIARD Jean-Paul	MÉTIVIER Frédéric	
D'ORLÉANS Alix	NAVARRO Georges	
DUBOIS Nicole	NENERT Michel	
DUMONTET Xavier	NORMANT René	
ERNEWEIN Monique	NUGIER Guy	
ÉTIENNE Cyrille	OUGIER Renée	
ÉTIENNE Jean-Claude	PELE Pascal	
FEUILLADE Claude	PEPION Clarisse	
FEUILLADE Jérôme	PERESSINI Alain	
FEVE Marie-Christine	PERIOT Didier	
FLEURIET Romain	PETIT Sandrine	
FONBAUSTIER Jacques	PHILIPPON Jennifer	
GAUDIN Thierry	PICAUD Philippe	

### RIP 36 :

Monsieur	BRUNAUD Jean Marc	Sainte Fauste	Titulaire
Madame	SAUGET Nicole	Giroux	Suppléante

## Transports scolaires Région d'Issoudun :

Monsieur	PREVOT Yves	Vouillon	Titulaire
Monsieur	GOMET Alain	Vatan	Titulaire
Monsieur	CHABENAT Jean-Michel	Vatan	Suppléant
Monsieur	CHAUVEAU Thierry	Saint Aoustrille	Suppléant

## Transports scolaires Région d'Ardentes

Monsieur	PREVOT Yves	Vouillon	Titulaire
Madame	LAINÉZ Sylvie	Ambrault	Titulaire

## Office de tourisme :

Madame	PEPION Clarisse	Vatan
Monsieur	ROUSSEAU Pierre	Saint Valentin
Monsieur	VAN REMOORTERE Eric	Reboursin
Monsieur	FONBAUSTIER Jacques	Ambrault
Monsieur	CHABENAT Jean Michel	Vatan
Monsieur	ALLOUIS Bernard	Bommiers
Monsieur	CHEVALLET Michel	Aize

## CNAS :

Monsieur	ROUSSEAU Pierre	Saint Valentin	Titulaire
Madame	PEPION Clarisse	Vatan	Suppléante

## Mission locale :

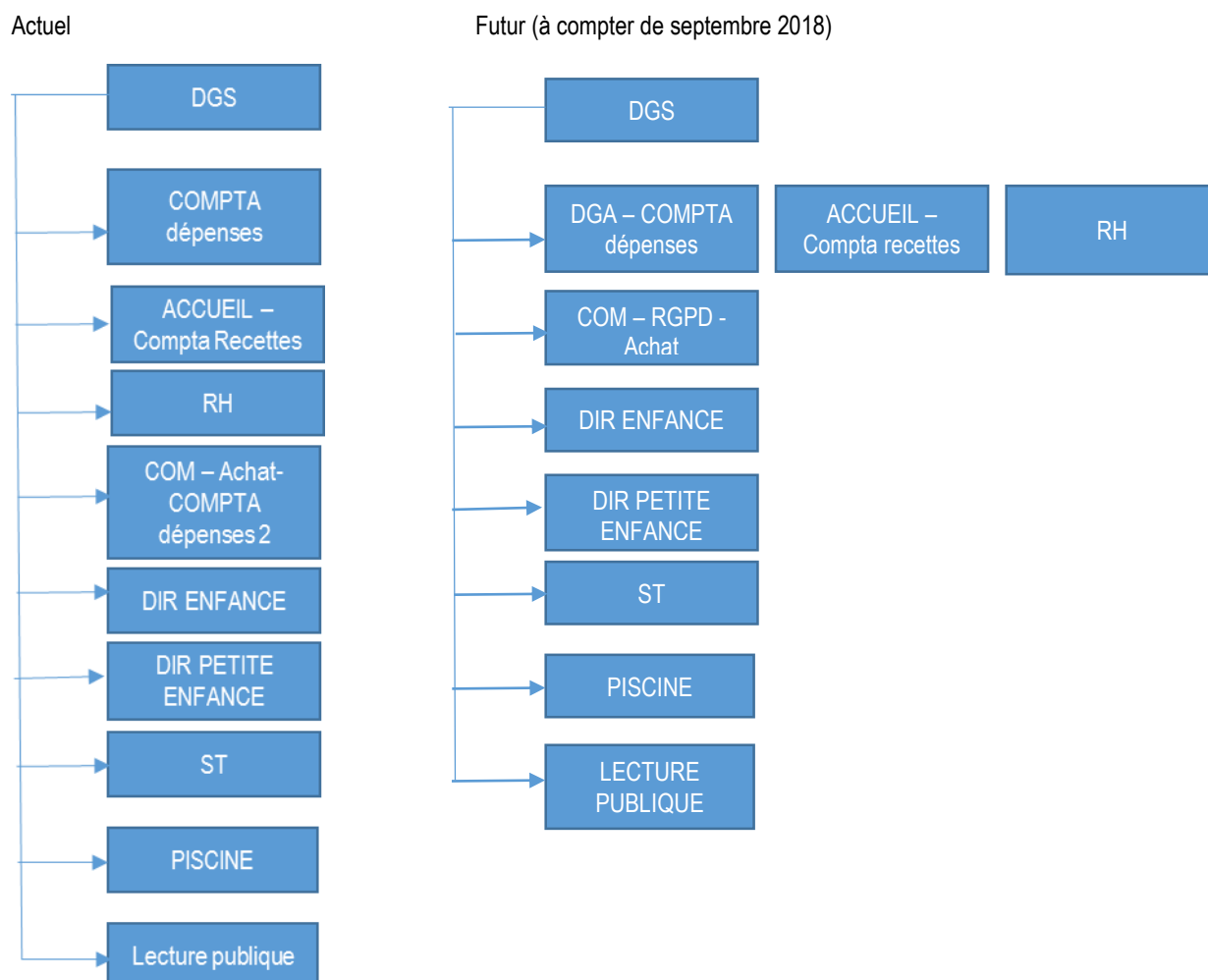
Madame	PEPION Clarisse	Vatan
--------	-----------------	-------

## Conférence des financeurs :

Monsieur	ROUSSEAU Pierre	Saint Valentin
----------	-----------------	----------------



## Organigramme des services administratifs



## Organisation des services

### La direction générale

DGS : Olivier GARDETTE 35/35<sup>ème</sup>  
 ACCUEIL : Sylvie DEPECHE 35/35<sup>ème</sup>  
 COMPTA DEPENSES 1 : Catherine GRIMOUD 12/35<sup>ème</sup>  
 RH : Joana PESCHETEAU 35/35<sup>ème</sup>  
 COM – ACHAT – Compta dépenses 2 : Nicolas BONNET 35/35<sup>ème</sup>

Afin de répondre au mieux aux attentes des élus suite à la fusion des deux EPCI, le service a vu quelques modifications pendant l'année 2017.

L'agent administratif de l'ex CC de Champagne Berrichonne (CCCB) n'ayant pas souhaité rejoindre la nouvelle collectivité, Mme Sylvie DEPECHE a vu son temps de travail augmenté de 17,5/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 01 juin 2017 afin de constituer le bureau accueil – courrier et s'occuper de l'ensemble de la gestion de la comptabilité partie recettes.

Les formations de Mme Joana PESCHETEAU (emploi d'avenir) et Nicolas BONNET (emploi d'avenir) ont continué à être menées en interne, ponctuées par des formations externes. Mme Joana PESCHETEAU a été titularisée le 03 février 2018 après une période de stagiairisation d'une année. M. Nicolas BONNET terminera son contrat d'emploi d'avenir en juin 2019.

Suite à la décision d'augmenter le temps de travail de Mme Catherine GRIMOUD, à compter du 01 septembre 2018, l'organigramme du service devrait évoluer comme présenté ci-dessus.

Mme GRIMOUD sera positionnée en qualité de DGA et reprendra l'intégralité de la gestion comptable des dépenses ainsi que le suivi des dossiers de subvention. Elle assurera le remplacement du DGS lors de ses absences. En contrepartie du départ de Mme Catherine GRIMOUD de la commune de GIROUX, M. Nicolas BONNET sera mis à disposition, dans le cadre d'une convention à titre onéreux, de cette même commune à hauteur de 12/35<sup>ème</sup> à compter de septembre 2018.

## Les autres services

**Service enfance** : Ce service est composé de huit écoles et une particularité sur la commune de Condé qui dispose d'un service périscolaire sans école (gestion du transport vers Issoudun)

DIR ENFANCE : Sébastien FORBEAU

### Ecole primaire d'Ambrault

Classes : 6  
 Nombre d'enfants : 140  
 Ambrault : 89  
 Bommiers : 14  
 Brives : 9  
 Meunet-Planches : 10  
 Saint-Août : 10  
 Saint-Aubin : 1  
 Segry : 1  
 Vouillon : 6

Nombre d'agents affectés : 5 (= 4,53 ETP)

Accueil périscolaire : matin et soir

Restauration : Gestion en régie par l'EPCI - 12425 repas – Commandes effectuées par la commune et payées par l'EPCI.

### Ecole primaire de Brion

Classes : 2  
 Nombre d'enfants : 52  
 Brion : 37  
 Champenoise (la) : 1  
 Ménétréols sous Vatan : 1  
 Saint Aoustrille : 5  
 Saint Valentin : 8

### Ecole élémentaire de La champenoise

Classes : 1  
 Nombre d'enfants : 20  
 Brion : 13  
 La Champenoise : 2  
 Saint Aoustrille : 2  
 Saint Valentin : 3

Nombre d'agents affectés : 2 (= 1.07 ETP)

Accueil périscolaire : l'accueil périscolaire matin et soir est assuré à l'école de St-Aoustrille, les enfants sont acheminés par le bus.

Restauration : Les repas sont préparés et livrés par le syndicat de regroupement pédagogique Brion La Champenoise. Ce syndicat sera dissout au 01 septembre 2018. La commune de Brion continuera à fournir les repas gratuitement en contrepartie de la mise à disposition d'un agent communautaire pour la préparation et la livraison des repas.

#### Ecole primaire de Neuvy-Pailloux

Classes : 6 (fermeture d'une classe à la rentrée 2018)

Nombre d'enfants : 115

Brives : 9

La Champenoise : 2

Neuvy-Pailloux : 87

Saint Aoustrille : 1

Sainte Fauste : 7

Thizay : 9

Nombre d'agents affectés : 3 (= 2,29 ETP). 7 agents à partir de la rentrée 2018 suite à l'intégration des agents de l'association Familles Rurales qui assurent les services périscolaires du matin et du soir ainsi que la cantine (=4,45 ETP)

Accueil périscolaire : matin et soir

Restauration : Les 11758 repas sont fournis par une société privée en liaison froide. Ils sont remis en chauffe par un agent.

#### Ecole primaire de Pruniers

Classes : 3 + ½ poste (fermeture du ½ poste à la rentrée 2018)

Nombre d'enfants : 70

Bommiers : 5

La Celle Condé : 1

Pruniers : 53

Saint Aubin : 11

Nombre d'agents affectés : 3 (= 2,21 ETP)

Accueil périscolaire : matin et soir

Accueil extrascolaire : mercredis 20 places, 2 agents.

Restauration : La confection des repas et le service sont assurés par une association de parents par conventionnement avec l'EPCI. 7831 repas. Deux agents sont employés par l'association en plus de 2 agents de la collectivité mis à disposition au moment du service.

#### Ecole maternelle de Saint-Aoustrille

Classe : 1

Nombre d'enfants : 20

Brion : 8

La Champenoise : 3

Lizeray : 1

Saint Aoustrille : 7

Saint Valentin : 1

Nombre d'agents affectés : 3 (= 1,96 ETP)

Accueil périscolaire : matin et soir, accueillant des enfants scolarisés dans les 4 écoles du RPI, acheminés par bus.

Accueil extrascolaire : mercredis après-midi 12 places, 1 agent (passe en journée complète à la rentrée 2018)

Restauration : Les repas sont fournis par une société privée en liaison froide. Ils sont remis en chauffe par un agent intercommunal. 1861 repas.

Ecole élémentaire de Saint Valentin

Classe : 1

Nombre d'enfants : 20

Brion :9

La Champenoise :3

Ménétréols sous Vatan : 1

Saint Aoustrille : 2

Saint Valentin : 5

Nombre d'agents affectés : 2 (= 0,57 ETP)

Accueil : l'accueil périscolaire matin et soir est assuré à l'école de St-Aoustrille, les enfants sont acheminés par le bus.

Restauration : Les repas sont fournis par une société privée en liaison froide. Ils sont remis en chauffe par un agent intercommunal. 2022 repas.

Ecole maternelle de Vatan

Classes : 5 dont une classe de grande section / CP (fermeture de cette classe à la rentrée 2018)

Nombre d'enfants : 103

Buxeuil :3

Fontenay : 1

Giroux : 1

Graçay :1

Guilly :7

La Chapelle Saint Laurian : 5

Liniez :13

Ménétréols sous Vatan : 3

Meunet sur Vatan : 13

Reboursin : 2

Saint Florentin : 11

Vatan : 43

Ecole élémentaire de Vatan

Classes : 9

Nombre d'enfants : 200

Aize :1

Buxeuil :9

Fontenay :4

Giroux :3

Graçay :2

Guilly :5

La Chapelle Saint Laurian : 5

Liniez :23

Luçay Le Libre : 2

Ménétréols sous Vatan : 8

Meunet sur Vatan : 9

Nohant en graçay :1

Orville :1

Reboursin :5

Saint Florentin : 34

Saint Oustrille : 1

Saint Pierre de Jards : 2

Vatan : 85

Services du groupe scolaire de Vatan (maternelle + élémentaire)

Nombre d'agents affectés : 12 (= 10,37 ETP) + 2 agents de « service plus » (association d'insertion) pour la pause méridienne (service et surveillance = 0,46 ETP) et 5 agents de « service plus » pour le ménage quotidien (= 2,2 ETP)

Accueil : périscolaire matin et soir.

Accueil extrascolaire : mercredis 52 places, 5 agents et petites vacances 40 places, 4 agents (hors vacances de Noël et grandes vacances).

Restauration : Les repas sont fournis par l'EPHAD du bois rosier. Une convention tarifaire est mise en place, elle inclut la mise à disposition de deux agents pour la préparation des repas. 31626 repas.

Condé

Accueil : Un accueil est mis en place avant le départ en bus pour Issoudun et il en est de même pour le retour. Un agent de la collectivité assure la garderie et l'accompagnement des enfants dans le bus (= 0,41 ETP)

Service petite enfance : Ce service est composé de quatre structures

DIR PETITE ENFANCE : Emilie DUPUIS-ROLAND

Micro crèche d'Ambraut

10 places

28 enfants ont fréquenté la structure en 2017

Ambraut : 21

Bommiers : 3

Pruniers : 1

Vouillon : 1

Hors ECPI : 2 (Sassierges St Germain)

Nombre d'agents : 4 (= 3.71 ETP)

La micro-crèche accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30

Multi-accueil de Neuvy-Pailloux

15 places

39 enfants ont fréquenté la structure en 2017

Brives : 2

La Champenoise : 1

Neuvy-Pailloux : 17

St Aoustrille : 3

St Valentin : 1

Ste Fauste : 1

Thizay : 5

Vouillon : 1

Hors ECPI : 8 (2 Déols, 1 Diors, 2 Etrechet, 3 Montierchaume)

Nombre d'agents : 5 (= 4.34 ETP)

Le multi-accueil accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Multi-accueil de Vatan

18 places

51 enfants ont fréquenté la structure en 2017

Aize : 1

Buxeuil : 3

Guilly : 1

La Chapelle Saint Laurian : 1  
 Liniez : 6  
 Ménétréols sous Vatan : 1  
 Reboursin : 1  
 St Florentin : 11  
 St Valentin : 1  
 Vatan : 16  
 Hors ECPI : 9 (2 Chateauroux, 3 Gracay, 2 Orville, 1 Theillay, 1 Vierzon)  
 Nombre d'agents : 7 (=5.46 ETP)  
 Le multi-accueil accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Pour les trois structures d'accueil collectif, les tarifs horaires des familles sont calculés en fonction de leurs ressources et du nombre d'enfants à charge. Les couches et les repas sont fournis par les familles.

#### Relais d'assistantes maternelles (RAM)

Celui-ci ouvert deux jours par semaine jusqu'en octobre, est passé à une ouverture à temps plein en novembre. L'animatrice Educatrice de jeunes enfants assure donc, depuis cette date, des permanences sur les sites d'Ambrault, Neuvy-Pailloux et Vatan.

Sur le territoire, 67 assistantes maternelles sont agréées par la PMI, 53 sont en activité.

#### Fréquentation du RAM en 2017

	Nombre d'assistantes maternelles ayant fréquentées le RAM	Nombre d'enfants ayant fréquentés le RAM sur les ateliers d'éveil	Nombre de familles ayant sollicitées le RAM (rdv, appel tél, etc)	Communes de provenance
Site d'Ambrault	6	11	6	Ambrault, Brives, Pruniers, St Aubin
Site de Neuvy-Pailloux	3	4	3	Neuvy-Pailloux, St Aoustrille, Ste Fauste (hors CDC : Vineuil)
Site de Vatan	11	20	23	Buxeuil, Guilly, La Chapelle St Laurian, Liniez, Meunet s/ Vatan, Reboursin, Vatan (hors CDC : Varenne s/ Fouzon, Rouvres les bois, Vicq sur Nahon, Chabris, Reully, Poulaines)

#### Service technique (ST) :

M. Patrice CARREL, en charge de la programmation des travaux et du suivi de la commission bâtiments. M. Arnaud PERROT, en charge de la sécurité des bâtiments.

Les deux agents interviennent sur l'ensemble des réparations de leur niveau de compétence sur les bâtiments communautaires présents sur la commune de Vatan (espaces verts compris). Ils interviennent également sur les autres équipements en cas de carence des communes.

Pendant la saison estivale, à compter de début mai et jusqu'à fin septembre, ils sont en charge de la piscine. Un service de permanence hebdomadaire est mis en place, les agents occupent ce service à tour de rôle, l'un étant de piscine et l'autre de technique.

Mme Françoise TERRET vient compléter le service. Elle est en charge de l'entretien du gymnase, de la bibliothèque, des locaux administratifs et de la salle des associations.

### Service piscine :

M. Damien BOUYAT est le maitre-nageur et Mme Marie BARDIN l'agent d'accueil. Le service est renforcé chaque jour par un agent administratif (Joana ou Nicolas) pour la gestion du Kiosque.

### Service lecture publique :

Ce service comporte deux structures, bibliothèque de Vatan et Médiathèque de Saint Valentin, animées par M. Thomas PEULTIER. L'agent est placé sous la responsabilité d'une bénévole sur le site Vatan, à savoir Mme SABOURIN.

## Fiscalité

L'EPCI est placé sous le régime de la Fiscalité professionnelle unique (FPU), à ce titre la Communauté de Communes perçoit l'ensemble des taxes en lien avec l'économie (CFE, CVAE, IFER, TASCOS)

ANNEE	CFE	TASCOS	CVAE	IFER	SOLDE
2017	736 829,00 €	22 431,00 €	361 924,00 €	471 832,00 €	1 593 016,00 €

L'EPCI perçoit également une fraction des taxes ménages (TH, FB, FNB, TAFNB)

ANNEE	TH	TFB	TFNB	TAFNB	SOLDE
2017	903 781,00 €	184 843,00 €	143 608,00 €	13 366,00 €	1 245 598,00 €

L'EPCI perçoit également une allocation compensatrice de l'état

ANNEE	ALLOC COMP
2017	74 656,00 €

L'EPCI verse, depuis la réforme de la TP, une contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

ANNEE	FNGIR
2017	-710 221,00 €

L'EPCI est également concerné par le mécanisme du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Suite à une décision communautaire, l'EPCI a contribué à ce fonds pour sa part et celle initialement destinée aux communes membres.

ANNEE	DEP	REC	SOLDE
2017	175 617,00 €	82 945,00 €	-92 672,00 €

## Dotations

L'EPCI perçoit également des dotations versées par l'état.

ANNEE	Dotation de compensation	Dotation d'intercommunalité	Solde
2017	163 339,00 €	119 265,00 €	282 604,00 €

L'EPCI perçoit également une dotation générale de décentralisation (DGD) pour la gestion de l'aérodrome de FAY \*

ANNEE	DGD AERODROME
2017	3 235,00 €

(\*) pour information : cette DGD est complétée par un fermage de 7 153€

## Attributions de compensation (AC)

Chaque année, la Communauté de Communes verse une attribution de compensation aux communes membres conformément aux dispositions prévues à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Cette attribution de compensation est constituée par le montant estimé du retour de la fiscalité économique perçue sur les communes membres au moment de l'instauration de la FPU moins le coût des compétences transférées à l'EPCI. Pour l'année 2017, suite à la fusion, les montants des dernières AC issues des accords opérés dans chaque EPCI ont été conservés. Le travail d'harmonisation des compétences continuera en 2018 et les AC en seront de nouveau modifiées

Compétences	Population municipale 2017	AC 2016 avant transfert de charge	Coût de la compétence Tourisme	ZA	Ordures Ménagères	AC définitives fin 2017
AIZE	119	5 826,95	240,88	0	0	5 586,07
AMBRAULT	936	-42 280,66	1 894,62	0	0	-44 175,28
BOMMIERS	306	-11 525,00	619,39	0	0	-12 144,39
BRIVES	272	-9 651,77	550,57	0	0	-10 202,34
BUXEUIL	226	-361,14	457,46	0	0	-818,6
CHOUDAY	148	13 720,00	299,58	0	0	13 420,42
CONDE	268	82 399,00	542,48	0	0	81 856,52
FONTENAY	94	-3 374,12	190,27	0	0	-3 564,39
GIROUX	121	-2 426,87	244,92	0	0	-2 671,79
GUILLY	244	20 090,68	493,9	0	0	19 596,78
LA CHAMPENOISE	302	69,63	611,3	0	0	-541,67
LA CHAPELLE ST LAURIAN	144	-4 062,47	291,48	0	0	-4 353,95
LINIEZ	341	25 646,58	690,24	0	0	24 956,34
LIZERAY	92	37 748,62	186,22	0	0	37 562,40
LUCAY LE LIBRE	117	-2 795,92	236,83	0	0	-3 032,75
MENETREOLS SOUS VATAN	126	61 041,39	255,04	0	0	60 786,35
MEUNET PLANCHES	188	-4 274,77	380,54	0	0	-4 655,31
MEUNET SUR VATAN	192	24 113,71	388,64	0	0	23 725,07
NEUVY PAILLOUX	1253	24 881,29	2 536,28	0	0	22 345,01
PRUNIERS	560	-28 505,03	1 133,53	0	0	-29 638,56
REBOURSIN	115	35 200,21	232,78	0	0	34 967,43
SAINT AOUSTRILLE	208	114 161,57	421,03	0	0	113 740,54
SAINT AUBIN	194	-9 448,00	392,69	0	0	-9 840,69
SAINT FLORENTIN	565	-19 988,93	1 143,65	0	0	-21 132,58
SAINT PIERRE DE JARDS	119	-492,63	240,88	0	0	-733,51
SAINT VALENTIN	293	69 174,49	2 080,00	0	0	67 094,49
SAINTE FAUSTE	285	-7 908,70	576,89	0	0	-8 485,59
THIZAY	250	-6 464,00	506,04	0	0	-6 970,04
VATAN	2060	150 038,62	14 170,00	0	0	135 868,62
VOUILLON	243	5 091,92	491,87	0	0	4 600,05
	10381	528 573	32 500	0	0	483 144,65 €

Des éléments plus précis sont disponibles dans l'analyse du CA 2017 (jointe au présent document)



## Subventions attribuées

L'EPCI a attribué des subventions aux associations :

Tiers	Liquidé
CTE DE PILOTAGE DE LA FETE DE LE LENTILLE VERTE DU BERRY	2 500 €
INITIATIVE PLUS - BGE	12 000 €
AERoclUB D'ISSOUDUN	2 956 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE VATAN	1 000 €
MISSION LOCALE	11 592 €
OFFICE DU TOURISME DES CHAMPS D'AMOUR	65 000 € (*)
PÔLE LOCAL D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE	2 060 €
AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VATAN ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE	500 €
INDRE INITIATIVE	5 049 €
INITIATIVE PLUS - BGE	5 000 €
INDRE INITIATIVE	3 000 €
LOISIRS EN CHAMPAGNE BERRICHONE	6 000 €
LA PRATIQUE	2 000 €
TOTAL	118 657 €

(\*) 32 500€ sont compensés via les attributions de compensation (voir chapitre AC)

## Tableau des effectifs au 31/12/2017

1	23/10/2013	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ADM	B	Rédacteur principal de 1ère classe
2	06/06/2012	PERMANENT	NON COMPLET	35,0	POURVU	ADM	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
3	12/09/2012	PERMANENT	NON COMPLET	12,0	POURVU	ADM	C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe
4		PERMANENT	COMPLET	35,0	NON POURVU	ADM	C	Adjoint administratif de 1ère classe
5	25/06/2015	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
6	25/06/2015	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
7	26/02/2015	PERMANENT	NON COMPLET	22,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique territorial
8		PERMANENT	NON COMPLET	20,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint territorial d'animation
9		PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint d'animation
10		PERMANENT	NON COMPLET	20,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint d'animation
11		PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint d'animation
12		PERMANENT	NON COMPLET	20,0	NON POURVU	CULT	C	Adjoint du patrimoine de 2ème classe
13		PERMANENT	NON COMPLET	15,0	NON POURVU	CULT	C	Adjoint du patrimoine de 2ème classe
14		PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint d'animation
15		PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint d'animation
16		PERMANENT	COMPLET	35,0	Non POURVU	MEDI-SOC	B	Educateur de jeunes enfants

17		PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	MEDI-SOC	C	Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe
18	13/04/2010	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint d'animation de 2ème classe
19	06/06/2012	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint territorial d'animation
20	13/04/2010	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint territorial d'animation
22	25/06/2015	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	MEDI-SOC	B	Educateur principal de jeunes enfants
23	13/04/2010	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	MEDI-SOC	B	Educateur de jeunes enfants
24	10/12/2009	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	MEDI-SOC	C	Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe
25	06/06/2012	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint territorial d'animation
26	25/03/2014	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
27	25/03/2014	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	TECHN	C	Agent de maitrise
28		PERMANENT	NON COMPLET	35,0	POURVU	MEDI-SOC	C	Agent spécialisé des écoles maternelles principale de 2ème classe
29		PERMANENT	NON COMPLET	35,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique
30		PERMANENT	NON COMPLET	30,0	POURVU	MEDI-SOC	C	Agent spécialisé des écoles maternelles principale de 2ème classe
31		PERMANENT	NON COMPLET	30,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique principale 2ème classe
32		PERMANENT	NON COMPLET	20,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique
33		PERMANENT	NON COMPLET	30,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique
34		PERMANENT	NON COMPLET	15,9	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique
35	06/06/2012	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint territorial d'animation
36	27/09/2005	PERMANENT	COMPLET	35,0	NON POURVU	TECHN	C	Adjoint technique territorial
37	01/01/2016	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe
38	01/03/2016	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ANIM	C	Adjoint territorial d'animation
39	15/12/1998	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	MEDI-SOC	C	Agent spécialisé des écoles maternelles principale de 2ème classe
40	19/06/2007	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique territorial
41	06/06/2014	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	TECHN	C	Adjoint technique territorial
42	01/02/2017	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	ADM	C	Adjoint administratif de 2ème classe
43	01/02/2017	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	CULT	C	Adjoint territorial du patrimoine
44	01/08/2017	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	MEDI-SOC	B	Educateur Jeunes Enfants
45		PERMANENT	COMPLET	35,0	NON POURVU	MEDI-SOC	B	Educateur de jeunes enfants
47	23/11/2017	PERMANENT	COMPLET	35,0	POURVU	MEDI-SOC	B	Auxiliaire de puériculture

47 agents représentant 37 équivalents temps plein (ETP)

## Evènements majeurs traités par l'EPCI durant l'année 2017

Vous trouverez dans cette partie du document un exposé sommaire des différents dossiers traités par l'EPCI au cours de cette année 2017. Ces dossiers ont été étudiés lors des **11 conseils** communautaires et autant de réunions du bureau et ils ont fait l'objet de **135 délibérations** accompagnées par **200 arrêtés** du Président.

Préalablement à ces réunions les commissions thématiques se sont réunies comme suit :

### Acquisitions

- **Bâtiment RIOLLAND Saint Florentin** : L'ex Communauté de Communes du Canton de Vatan avait autorisé la réalisation d'une offre d'un montant de 57 500€ pour l'acquisition d'un bâtiment à usage commercial sur la commune de Saint Florentin (parcelle B509 d'une contenance de 7,8 ares) auprès du tribunal de commerce dans le cadre d'une liquidation. Le tribunal a autorisé cette acquisition pour 56 000€ et 1 500€ de frais d'agence (Capifrance). Les frais de notaire ont été à hauteur de 3 200€.

### Assurances

- **Assurance statutaire des agents** : Les deux ex EPCI ne disposaient pas du même assureur et avaient un taux différent, une consultation a donc été réalisée. L'EPCI a confié le contrat à SOFAXIS aux taux suivants CNRACL 5.23% ; IRCANTEC 1.30%. Une consultation pour les assurances dommages aux biens, responsabilité civile et compétences devrait être réalisée en 2018.

### Acquisition de matériel

- **Mise en place de valises numériques mobiles** : L'EPCI a fait l'acquisition de 5 valises mobiles pour les écoles d'Ambrault, La Champenoise, Neuvy-Pailloux, Pruniers, Saint Valentin. Un complément de 5 tablettes numériques devrait être mis en place en 2018.
- **Acquisition de photocopieurs dans les écoles et au siège social** : Les photocopieurs de l'école de Neuvy-Pailloux et du siège social ont été mis en place et d'autres écoles seront dotées en 2018.
- **Acquisition d'un jeu de plein air** : Afin d'apporter une activité supplémentaire sur l'école de Neuvy-Pailloux, il a été décidé d'installer une nouvelle structure de jeux dans la cour.

### Communication

- **Création du bulletin annuel** : La première édition du bulletin annuel « Champagne Boischauts Contact » a été réalisée puis distribué dans les communes par la poste. Cette distribution a rencontré de nombreux problèmes lors de la distribution et a abouti par un remboursement de la prestation par la poste.
- **Modification du compte FACEBOOK** : L'ancien compte de la CCCV a été remplacé par un nouveau à l'entête du nouvel EPCI.
- **Création du logo** : Un logo a été créé (voir première page du rapport)

### Contentieux

- **TASCOM** : L'ex CCCV avait engagé une procédure de contestation auprès du tribunal administratif concernant cette taxe, la procédure suit son cours pendant l'année 2017.
- **Rectification FNGIR** : L'ex CCCV avait engagé une procédure concernant une demande de rectification du FNGIR intercommunale concernant une erreur constatée sur le calcul de ce fonds sur la commune de Saint Florentin. L'article 83 de la Loi de Finances prévoyant une possibilité de faire rectifier les erreurs de

calcul du FNGIR par voie amiable, un dossier a été déposé et a reçu une suite favorable qui a conduit au remboursement de 120 000€ et à la diminution annuelle du FNGIR de 23000€

- **Décollement revêtement de la pataugeoire** : Suite aux travaux de réhabilitation de la piscine, la pataugeoire a également été restaurée. Suite aux premières utilisations, le sol s'est décollé. L'entreprise s'est engagée à intervenir avant l'ouverture de la saison 2018.

## Contrat - Partenariat

- **Contrat de ruralité** : L'ex-CCCB avait travaillé sur la rédaction d'un projet dans le cadre du contrat de ruralité. Dans ce dossier, des projets communaux et intercommunaux ont été insérés. L'ex CCCV, n'avait pas élaboré ce document. Un contrat de ruralité a donc été mis en place entre les 31 collectivités et la Préfecture, ce contrat est géré par l'EPCI. Le contrat de ruralité a été présenté aux 30 maires des communes membres, lors du conseil des maires du 28/06/2017 et le Président a reçu l'autorisation de le signer lors du conseil communautaire suivant.
- **Début des travaux de construction du prochain CRST** : Les travaux de recensement des projets communaux et intercommunaux ont débuté. L'enveloppe recensée dépasse fortement l'enveloppe qui sera certainement disponible, il est donc demandé aux collectivités d'affiner leurs chiffrages pour le mois de septembre 2018. L'EPCI apprend également que le contrat actuel perdurera une année supplémentaire.

## Economie

- **Recrutement de l'agent de développement** : Un agent de développement a été mis en place en partenariat avec la BGE. L'agent a été recruté en début d'année et a souhaité mettre fin à sa mission en cours d'année. Un processus de recrutement a été engagé mais le poste n'est toujours pas pourvu en fin d'année 2017.
- **Gestion du dossier de vente du terrain de la Bascule à Saint Florentin** : L'entreprise Ferré, située à Saint Florentin, a souhaité créer une activité de concassage pour de la pierre calcaire. Pour cela il souhaite acquérir un terrain afin de garer ses véhicules. Il est très intéressé par le terrain à « la bascule » sur la commune de Saint Florentin qui représente pour lui plusieurs avantages dont l'accessibilité. La SAFER a souhaité rencontrer l'EPCI afin de faire le point sur l'avenir de la bascule qui sert au pesage des activités du SIVAM Vatan les Bordes. Après plusieurs rencontres, l'entreprise FERRE réalisera l'acquisition d'une partie des parcelles et le SIVAM fera l'acquisition la partie bascule. Le dossier est en gestion chez le notaire.
- **Gestion du dossier de vente du bâtiment des Pantouffles du Berry** : M. MONTAUFRAY, actionnaire de la SCOP, souhaite faire l'acquisition par location-vente du bâtiment mis en location aux pantouffles du Berry. Le dossier est en gestion chez le notaire.
- **Gestion du dossier de vente du bâtiment Froid fermentation fournil** : M. Guillaume, entreprise FROID FERMENTATION FOURNIL, occupe un local commercial route de Sarrays, quartier de la gare, 36100 Neuvy-Pailloux et il a souhaité faire l'acquisition du local. Le dossier est en gestion chez le notaire et rencontre quelques difficultés.
- **Rédaction de la convention de partenariat avec la Région** : La Loi NOTRe a donné la compétence économique à la Région en partenariat avec les EPCI. Afin de prévoir ce partenariat, une convention doit être mise en place afin de définir le partenariat. Les élus communautaires ont fait le choix d'autoriser la signature de cette convention afin de définir les modalités financières d'intervention de l'EPCI et de la Région. Le travail de préparation de la convention a été réalisé et elle est en attente d'approbation par les instances de la Région.
- **Projet d'installation SPEMA-LASSERE** : Le gérant des entreprises a contacté l'EPCI afin d'étudier la possibilité de l'installation d'une structure regroupant l'activité de ses deux entreprises sur la commune de Vatan. Après plusieurs réunions, le porteur de projet s'est désisté.

- **Projet photovoltaïque Meunet-sur-Vatan** : Voir partie urbanisme « modification du PLU Meunet-sur - Vatan »
- **Recensement de Zones et projections** : Les zones de Vatan, Saint Aoustrille, Liniez et Neuvy-Pailloux ont été recensées afin de prévoir les éventuels investissements nécessaires à leurs développements. La commune de Neuvy-Pailloux n'a pas souhaité, à l'image de la commune de Vatan, céder ses terrains à l'€ symbolique, l'aménagement de cette zone est donc en statu quo.

## Enfance

- **Création du poste de coordinateur** : Afin de gérer l'intégralité de la compétence enfance, un poste de coordination a été créé. Ce poste est en partie financé par la CAF et il est occupé par M. Sébastien FORBEAU.
- **Création de la carte scolaire** : Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal. Lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale sur le territoire duquel il existe plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération de l'organe délibérant de cet établissement. Le conseil communautaire a donc délibéré concernant le rattachement des communes aux écoles.
- **Rationalisation du budget accordé pour les voyages** : Les écoles du territoire disposaient d'un budget pour les voyages scolaires très différents en fonction des sites. Un travail a donc été mené afin d'uniformiser ceux-ci sur le principe d'un montant forfaitaire par enfant.
- **Suivi des conseils d'écoles** : Le coordinateur enfance et certains élus de la commission enfance se sont relayés pour participer à l'ensemble des conseils d'écoles.
- **Changement de dénomination de l'école d'Ambrault** : La commune d'Ambrault ayant proposé de renommer l'école d'Ambrault en « Pôle scolaire Intercommunal Gérard THOMAZEAU », le conseil communautaire a accepté cette proposition. L'inauguration a eu lieu le 07 octobre 2017.
- **Suivi et gestion du transport scolaire** : Les services de l'EPCI ont repris l'intégralité de la gestion des circuits de transport scolaire en collaboration étroite avec les communes. La Région a réaffirmé l'obligation d'une distance minimum de 2 kms entre chaque point d'arrêt.
- **Suppression du SIRP Saint Aoustrille-Saint Valentin** : Suite à la fusion, le périmètre du syndicat étant intégralement inclus dans le périmètre du nouvel EPCI, le syndicat a donc été automatiquement dissout.
- **Modification des rythmes scolaires** : Suite à la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le conseil communautaire s'est positionné sur l'organisation d'un retour à 4 jours sur les écoles de sa responsabilité à l'exception de l'école d'Ambrault suite à la demande du conseil d'école qui souhaitait bénéficier d'une année supplémentaire pour mettre en place ce retour à 4 jours. Suite à un veto de la Région dans le cadre du transport scolaire, seules les écoles de Pruniers et Vatan ont été autorisées à modifier leurs rythmes. Les autres écoles modifieront leurs rythmes en 2018.

## Environnement

- **Gestion du transfert de la compétence GEMAPI** : La compétence étant transférée à l'EPCI à compter du 01/01/2018, un travail de prospective a été mené afin d'engager le processus de transfert. Les travaux se poursuivront en 2018.
- **Nomination des délégués au SICTOM** : La compétence étant transférée au 01/01/2017, il a été nécessaire de désigner les représentants au SICTOM. Il a été décidé de maintenir les délégués communaux qui y siégeaient précédemment.

## Etudes

- **Accueil familial regroupé 2 à Bommiers** : Une étude a été menée concernant la réhabilitation d'un bâtiment en vue de la réalisation d'un nouvel accueil familial regroupé sur la commune de Bommiers. En

fonction du résultat de cette étude, les travaux pourraient être engagés en lien avec le nouveau contrat de Pays (2019).

- **Aménagement de la ZA des Noyers à Vatan** : Suite à l'abandon d'une partie du projet engagé par l'ex CCCV en raison de fouilles archéologiques fructueuses, il a été décidé de conserver la partie basse du projet pour y installer un à deux porteurs de projets et y construire un bâtiment relais. Une étude a également été menée afin de prévoir la réhabilitation de la voirie d'accès ainsi que les entrées de la zone.
- **Construction d'un bâtiment relais à Vatan** : La réflexion concernant la construction de ce bâtiment décidé antérieurement à la fusion a suivi son cours et devrait déboucher sur une étude de projet qui sera présentée en 2018.

## Fiscalité Finances

- **Harmonisation des abattements aux taxes ménages** : Suite à la fusion, et afin d'harmoniser sur l'ensemble du territoire les abattements de taxe d'habitation tout en préservant le même produit attendu pour la collectivité et un niveau de cotisation pour les contribuables sensiblement équivalent à 2016, il a été nécessaire de fixer un taux d'abattement identique pour toutes les communes. Le Conseil Communautaire a décidé de modifier les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille antérieurement appliqués et de fixer les taux de l'abattement pour charges de familles comme suit : 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge et 15 % pour chacune des personnes à partir de la 3<sup>ème</sup> personne à charge.
- **Mise en place d'un lissage sur les différentes taxes** : Le conseil communautaire décide d'appliquer sur le territoire de la communauté de communes du canton de Vatan et de Champagne Berrichonne :
  - o une intégration fiscale progressive du taux de la taxe d'habitation (TH) sur une durée de 12 ans.
  - o une intégration fiscale progressive du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) sur une durée de 12 ans.
  - o une intégration fiscale progressive du taux de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) sur une durée de 12 ans.
  - o une intégration fiscale progressive du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sur une durée de 3 ans.
- **Confection du budget et étude des CA** : Cette année a vu la création du premier budget globalisé du nouvel EPCI avec toutes les incertitudes liées à la mise en place de la structure.
- **Travaux de la CLECT sur le transfert de compétence tourisme** : La Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie afin de prévoir le premier transfert de charges concernant l'office de tourisme pour définir les attributions de compensations.
- **Préparation de la suppression du budget annexe** : Les travaux préparatoires à la suppression du budget annexe bâtiment économique ont été menés avec la trésorerie pour suppression au 31/12/2017.
- **Définition des AC définitives 2017** : (voir partie AC) et CLECT
- **Recrutement du bureau d'étude pour l'accompagnement de la CLECT** : Un bureau d'étude a été recruté pour aider la CLECT à formaliser les transferts de charges, il s'agit de bureau CAP HORNIER.
- **Réalisation de l'emprunt pour la réhabilitation du Berry Relais** : Un emprunt a été contracté pour financer le reliquat de l'opération du Berry Relais : 140 000€ sur 40 mois échéance constante de 3691.5€, trimestrielle, taux fixe 1.05%, Montant des intérêts 7 662€
- **Choix de répartition du FPIC 2017** : Les élus communautaires ont pris la décision que le reliquat du FPIC serait entièrement supporté par l'EPCI (voir partie fiscalité)
- **Gestion des fonds de concours voirie 2017** : La communauté de Communes a reçu les fonds de concours concernant les travaux de voirie pour un montant de 90 194.39€. Le fonds de concours concernant les travaux sur la voirie de CHOUDAY sera demandé en 2018.
- **Demande de fonds de concours de la commune de Vatan** : La commune de Vatan ayant demandé le versement d'un fonds de concours pour la réalisation d'un City-stade, la décision a été mise en attente de la définition du pacte financier de l'EPCI qui devrait intervenir en 2019.
- **Attribution des subventions aux associations** : Les dossiers de demande d'attribution de subvention des associations ont été instruits. Une dotation a été attribuée à certaines associations œuvrant dans le champ de compétence communautaire (voir partie subvention)

- **Travaux de bonification de la DGF** : Une réflexion a été menée parallèlement à la rédaction des statuts afin de s'assurer que la DGF puisse être bonifiée. Pour cela, il était nécessaire que l'EPCI exerce 8 compétences choisies dans un groupe de 12 compétences. La bonification estimée est d'environ 60 000€.
- **Mise en place de l'exonération TFNB pour les jeunes agriculteurs** : L'EPCI a décidé de mettre en place une exonération concernant la TFNB pour les jeunes agriculteurs

#### Locations :

- **Bail ALSTOM** : L'entreprise a donné son congé pour le 31/12/2017.
- **Bail logements Sainte-Fauste** : Les deux logements ont trouvé preneurs
- **Location-vente Bâtiment Riolland** : Suite à l'acquisition du bâtiment, plusieurs porteurs de projets se sont manifestés pour demander une location-vente. Le conseil a décidé de retenir le dossier de PYRO-EMOTIONS du fait de la réalisation d'un projet global sur la commune de Saint florentin. Une solution a également été trouvée pour permettre à un autre porteur de projet de réaliser son installation.

#### Modification des services

- **Début des réflexions concernant la reprise du périscolaire de Neuvy-Pailloux** : Plusieurs rencontres ont été menées avec l'association familles rurales concernant la reprise du service périscolaire de Neuvy-Pailloux par l'EPCI prévue en septembre 2018.

#### Petite enfance

- **Création du poste de coordinateur** : Afin de gérer la compétence sur l'ensemble du territoire avec homogénéité, il a été décidé de créer un poste de coordinateur petite enfance. Ce poste est en partie financé par la CAF. Mme Emilie DUPUIS ROLAND a été nommée sur ce poste.
- **Modification et harmonisation des règlements** : Afin de s'assurer que les administrés soient traités de la même façon sur l'ensemble du territoire, il a été nécessaire de revoir et d'harmoniser l'ensemble des règlements des structures d'accueils.
- **Modification du RAM unique en un RAM multi sites** : Afin de donner une meilleure action du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) vers les assistantes maternelles et les familles qui les emploient, il a été décidé de renforcer le poste d'animateur RAM afin de permettre à l'agent d'animation d'être présent sur Ambraut, Neuvy-Pailloux et Vatan.

#### Réglementaire

- **Election des instances** : Nomination du Président et des vice-Présidents
- **1ère modification des statuts** : Afin d'harmoniser la compétence Habitat des deux anciennes structures.
- **Changement de nom** : Après avoir subi un refus de M. le Préfet concernant le choix du nom de l'EPCI, une dénomination administrative ayant été donnée par ce dernier, l'EPCI a décidé de son appellation « Communauté de Communes Champagne Boischauts ».
- **Rédaction des statuts** : Les travaux de rédaction des statuts du nouvel EPCI ont eu lieu pendant toute l'année 2017 afin de démarrer l'année 2018 dans les meilleures conditions (voir partie statuts).
- **Détermination des responsabilités entre l'EPCI et les communes en matière de sécurité des bâtiments** : Il a été nécessaire de clarifier, pendant cette première année de fonctionnement, les responsabilités de chacun, notamment sur la partie sécurité des bâtiments. Les services de l'EPCI ont été consolidés dans ce rôle en lien étroit avec le Maire de la commune de l'équipement communautaire
- **Transfert de police spéciale voirie** : Mr le Maire de Pruniers ayant notifié sa décision de s'opposer au transfert de police spéciale concernant la voirie, Mr le Président a décidé de s'opposer au transfert de cette police pour l'ensemble des communes membres.
- **Extension du périmètre du SICTOM** : L'EPCI demande l'extension du périmètre d'intervention du SICTOM au territoire de la commune de Buxeuil.

## Ressources humaines

- **Remplacement de la directrice crèche Ambrault et Neuvy-Pailloux** : suite à la mutation de l'ancienne directrice, son adjointe (Mme GERBAUD) a été nommée sur le poste.
- **Mise en place des entretiens individuels** : Suite à la fusion, une réorganisation des pratiques a été opérée de façon à responsabiliser les chefs de services en leur attribuant l'organisation des entretiens individuels de notation.
- **Harmonisation de la garantie maintien de salaire** : L'ex CCCV ayant mis en place une participation à la garantie maintien de salaire individuelle des agents avec un apport de la collectivité de 5€ par mois par agent, cette procédure a été reprise par le nouvel EPCI pour l'ensemble des agents fonctionnaires.
- **Mise en place du règlement des absences** : Afin d'être en mesure de traiter équitablement les demandes d'absences des agents, un règlement des absences a été mis en place.
- **Adhésion au service de santé du CDG36** : Afin de s'assurer de la bonne santé des agents, la mission du suivi médical et de prévention a été confiée au CDG36
- **Création du poste d'assistant de prévention** : Afin d'aider le centre de gestion dans sa mission de prévention et de s'assurer que les agents puissent effectuer leurs missions en sécurité, un poste d'assistant de prévention a été créé. Le poste est occupé par M. Arnaud PERROT
- **Création des postes nécessaires aux différents transferts de compétences** : Plusieurs postes ont été créés afin de répondre aux nouveaux besoins des services, vous retrouverez tous ces éléments dans le tableau de suivi des effectifs.
- **Définition du taux de promotion des agents** : Afin de permettre aux agents d'accéder à l'avancement de grade, l'EPCI a défini son taux de promotion
- **Harmonisation du régime indemnitaire des agents** : Suite à la fusion, les deux ex EPCI ayant un régime indemnitaire différent, celui-ci a été harmonisé.

## Santé

- **Réflexion sur la Mise en place du centre de santé** : Une première réunion du groupe de travail sur les centres de santé a eu lieu le 07/11/2017. Lors de celle-ci, le groupe de travail a pu recevoir et entendre Mr DUBOT, Directeur Adjoint de l'hôpital d'Issoudun concernant une proposition de création d'un centre de santé porté par l'hôpital. Cette proposition vient en parallèle de l'idée première qui consistait à ce que l'EPCI puisse créer son centre de santé en régie. L'ouverture de la structure est prévue en 2018.
- **Transfert du cabinet médical d'Ambrault** : Lors des travaux de construction des statuts, il a été décidé du transfert du cabinet médical dans le cadre de la compétence santé. La commune d'Ambrault avait reçu des garanties de la part du conseil des Maires concernant les modalités du transfert en amont de cette décision. La procédure de transfert des contrats sera menée en 2018.

## Tourisme culture

- **Assistance à la mise en place de l'office de tourisme intercommunal** : Suite au transfert de la compétence promotion du tourisme, l'EPCI a choisi de maintenir la gestion de l'office de tourisme de Vatan par l'association et l'a aidé à se restructurer sous forme de collèges pour devenir l'office de tourisme intercommunal.
- **Définition des actions demandées à l'office du tourisme** : Une convention de partenariat a été signée avec l'office de tourisme et une annexe annuelle est rédigée afin de définir un certain nombre d'actions que l'EPCI souhaiterait voir menées dans le cadre du partenariat.
- **Mise à disposition gratuite de certains équipements communautaires** : Dans le cadre des actions mises en place avec l'office de tourisme, l'EPCI a mis à disposition certains équipements communautaires afin de créer un pass tourisme.



## Travaux

- **Reconstruction du bâtiment d'accueil périscolaire et extrascolaire de Vatan** : Suite à l'incendie du bâtiment en décembre 2015, les opérations de reconstruction ont continué en 2017. Le bâtiment a pu enfin reprendre du service en fin d'année 2017.
- **Réhabilitation du Berry relais** : Suite à la décision de l'ex CCCB de réhabiliter le restaurant Berry Relais de Neuvy-Pailloux, les travaux ont débuté.
- **Finalisation de la réhabilitation de l'Accueil familial regroupé Bommiers** : Les derniers travaux de finition de la réhabilitation ont eu lieu en 2017.
- **Réhabilitation de la piscine de Vatan** : La piscine de Vatan a été réhabilitée permettant ainsi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, des économies d'énergie et une meilleure sécurité pour les agents. La pataugeoire a également été restaurée.
- **Fin de la réhabilitation des logements de Sainte-Fauste** : Les deux logements de Sainte-Fauste ont été réhabilités.
- **Mise en accessibilité des bâtiments** : Afin de se mettre en conformité avec l'agenda d'accessibilité (Ad'AP) décidé par l'ex CCCV en 2015, les travaux sur l'ensemble des bâtiments communautaires de l'ex CCCV ont débuté. Ils devraient s'achever en 2018. L'épicerie de Vouillon a également été mise en accessibilité en 2017.
- **Climatisation crèches** : Afin d'apporter un meilleur confort aux enfants et aux agents, il a été décidé d'améliorer la climatisation de la crèche et du RAM de Vatan, de la crèche de Neuvy-Pailloux.
- **Sécurisation de l'accès à la crèche d'Ambrault** : Afin de permettre une meilleure sécurité des enfants et des agents de la crèche d'Ambrault, il a été procédé à une sécurisation de l'accès de la structure.
- **Installation d'une borne WIFI** : Afin d'assurer une meilleure réception WIFI, il a été décidé d'installer une borne à l'école de Pruniers
- **Installation de diffuseurs sonores** : Afin d'améliorer la sécurité incendie sur l'école de Neuvy-Pailloux, il a été décidé de compléter l'installation avec des diffuseurs supplémentaires.
- **Mise en place de rideaux** : Afin d'améliorer le confort des enfants et des enseignants, plusieurs rideaux ont été posés à l'école de Neuvy-Pailloux
- **Travaux d'isolation** : Afin d'effectuer des économies d'énergie et d'améliorer les conditions des utilisateurs, il a été décidé de procéder à l'amélioration de l'isolation des écoles de Neuvy-Pailloux et Pruniers.
- **Changement de la chambre froide épicerie Vouillon** : Afin de donner la possibilité à l'opérateur économique de continuer à exercer son activité, il a été décidé de changer la chambre froide qui était défectueuse.

## Urbanisme

- **PLUI ex CCCB et ex CCCV** : Les deux anciens EPCI s'étaient engagés dans une démarche PLUi valant PLH avant fusion, le nouvel EPCI a donc continué les processus engagés en finalisant les travaux du PADD des deux anciens périmètres. Le PLUi de l'ex CCCB devra être mis en enquête publique en 2018 et le PLUi de l'ex CCCV est en cours de rédaction de son règlement graphique et écrit.
- **Modification du PLU de Meunet sur Vatan** : Le groupe VALECO souhaite implanter un projet photovoltaïque de 20 ha sur la commune de Meunet sur Vatan. Le PLU qui est en place sur la commune ne permet pas ce type d'implantation, suite à l'inscription dans le règlement d'une phrase interdisant ce type d'activité. Il a donc été décidé d'effectuer une révision simplifiée du document d'urbanisme.
- **Gestion des DIA pour le droit de préemption** : La prise de compétence concernant la gestion des documents d'urbanisme par l'EPCI a eu pour effet de transférer le Droit de Préemption Urbain (DPU) à l'EPCI. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) doivent passer par l'EPCI. Une procédure a donc été mise en place.

## Voirie

- **Ecriture du règlement de voirie** : Suite à la définition de la compétence voirie, il a été nécessaire d'effectuer un gros travail d'écriture du règlement de voirie. Celui-ci sera à valider en 2018.

- **Définition du programme d'investissement voirie 2017** : En cette première année de fusion, il a été nécessaire de définir les modalités de construction du programme annuel d'investissement concernant la voirie.
- **Réflexion concernant l'adhésion à l'ATD** : Une réflexion a été menée concernant l'adhésion de l'EPCI à l'ATD pour l'ensemble des communes, cette action n'a pas été concrétisée.
- **Correction des linéaires de voirie suite à la non prise en compte des mitoyennetés** : Suite à la remise du rapport de l'ATD avant fusion, les communes ont détecté un certain nombre d'erreurs concernant le calcul des surfaces suite à un problème de gestion des voiries mitoyennes. Les services de l'EPCI ont recensé ces erreurs et ont proposé des corrections.